

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Opérations de chargement / déchargement de marchandises

Transposition de l'Arrêté du 26 avril 1996 et Articles R 4515-1 à 11 du Code du travail pour les chantiers soumis à Coordination SPS.
Recommandation R.476 / CNAMTS

ENTREPRISE D'ACCUEIL	LIVRAISON / ENTREPRISE INTERVENANTE
<u>Raison sociale</u> :	<u>Raison sociale</u> :
<u>Nom du chantier</u> :	<u>Adresse</u> :
<u>Adresse (facturation)</u> :	
	
<u>Tél chantier</u> :	<u>Tél</u> :
<u>Fax chantier</u> :	<u>Fax</u> :
<u>Nom du correspondant</u> :	<u>Nom du correspondant</u> :
<u>Horaires d'ouverture</u> :	<u>Tél correspondant</u> :

Nature de l'opération : ☐ chargement ou ☐ déchargement et ☐ ponctuelle ou ☐ répétitive

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER SUR NOTRE SITE

Adresse de livraison ou de prise en charge :

➤ **Port obligatoire de** : (équipements fournis par l'entreprise intervenante)

☐ casque ☐ chaussures de sécurité ☐ gilet haute visibilité ☐ lunettes de protection ☐ gants



- Respecter le **plan de circulation** du chantier ci-joint (voir Plan d'Installation de Chantier)
- **Stationner le véhicule en zone d'attente** pour éviter toute gêne de la circulation
- **Adresser vous à votre interlocuteur** du chantier (nom du correspondant précité)
- Respecter la **signalisation** mise en place sur le chantier (vitesse de circulation, cheminement piéton...)
- Respecter les **consignes données** lors de l'accueil sur le chantier
- Respecter l'**environnement** :
 - faire le tri et jeter vos déchets dans les bennes appropriées,
 - prévenir votre interlocuteur en cas de pollution accidentelle,
 - laver le matériel (et les roues) avec les moyens mis en place sur le chantier (podium de lavage, aire de lavage, ...)

MATÉRIELS ET ENGINS MIS À DISPOSITION POUR LE CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT

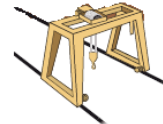
☐ grue à tour ☐ grue mobile ☐ engin de terrassement ☐ chariot élévateur type ☐ pont roulant
équipé pour le levage chargeuse ou manuscopique

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Opérations de chargement / déchargement de marchandises

Transposition de l'Arrêté du 26 avril 1996 et Articles R 4515-1 à 11 du Code du travail pour les chantiers soumis à Coordination SPS.
Recommandation R.476 / CNAMTS

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER SUR NOTRE SITE

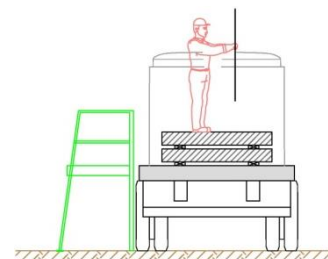
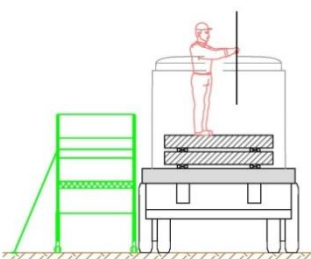
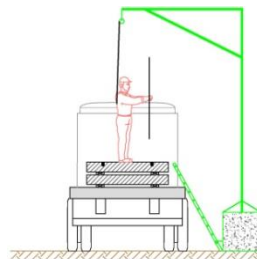
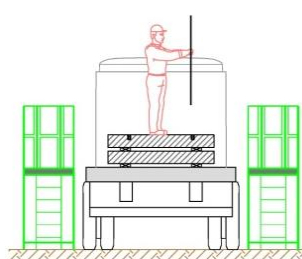


☐ quai de déchargement
roulante

☐ potence

☐ échafaudage

☐ plate-forme individuelle



MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT :

- ① Protéger la victime pour éviter le sur-accident
- ② Alerter immédiatement votre interlocuteur du chantier : NOM et N° de Téléphone
- ③ Suivre les consignes de sécurité affichées sur le chantier

EN CAS D'INCIDENT : notamment pollution accidentelle

- ① Si possible, stopper la source de pollution
- ② Alerter immédiatement votre interlocuteur du chantier : NOM et N° de Téléphone
- ③ Suivre les consignes environnementales affichées sur le chantier



CONSIGNES DE CHARGEMENT

- Prendre contact dès l'arrivée avec votre interlocuteur
- Se positionner sur le lieu de chargement qui vous aura été indiqué
- S'assurer de la stabilité du véhicule
- Préparer le véhicule
- Procéder au chargement par une personne habilitée
- N'utiliser que des accessoires de levage adaptés, vérifiés et entretenus
- Suivre les consignes de grutage (guidage, zone de survol, présence d'une ligne aérienne...)
- S'assurer de la mise en sécurité du chargement (arrimage, bâchage, empilement...).

CONSIGNES DE DÉCHARGEMENT

- Prendre contact dès l'arrivée avec votre interlocuteur
- Se positionner sur le lieu de déchargement qui vous aura été indiqué
- N'utiliser que des engins de levage adaptés, vérifiés et entretenus, et conduit par du personnel habilité (CACES et autorisation de conduite)
- N'utiliser que des accessoires de levage adaptés, vérifiés et entretenus
- Suivre les consignes de grutage
- Stocker le matériel ou matériaux sur une zone de stockage définie sur le PIC
- **Faire signer** votre bon de livraison par un responsable du chantier.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Opérations de chargement / déchargement de marchandises

Transposition de l'Arrêté du 26 avril 1996 et Articles R 4515-1 à 11 du Code du travail pour les chantiers soumis à Coordination SPS.
Recommandation R.476 / CNAMTS

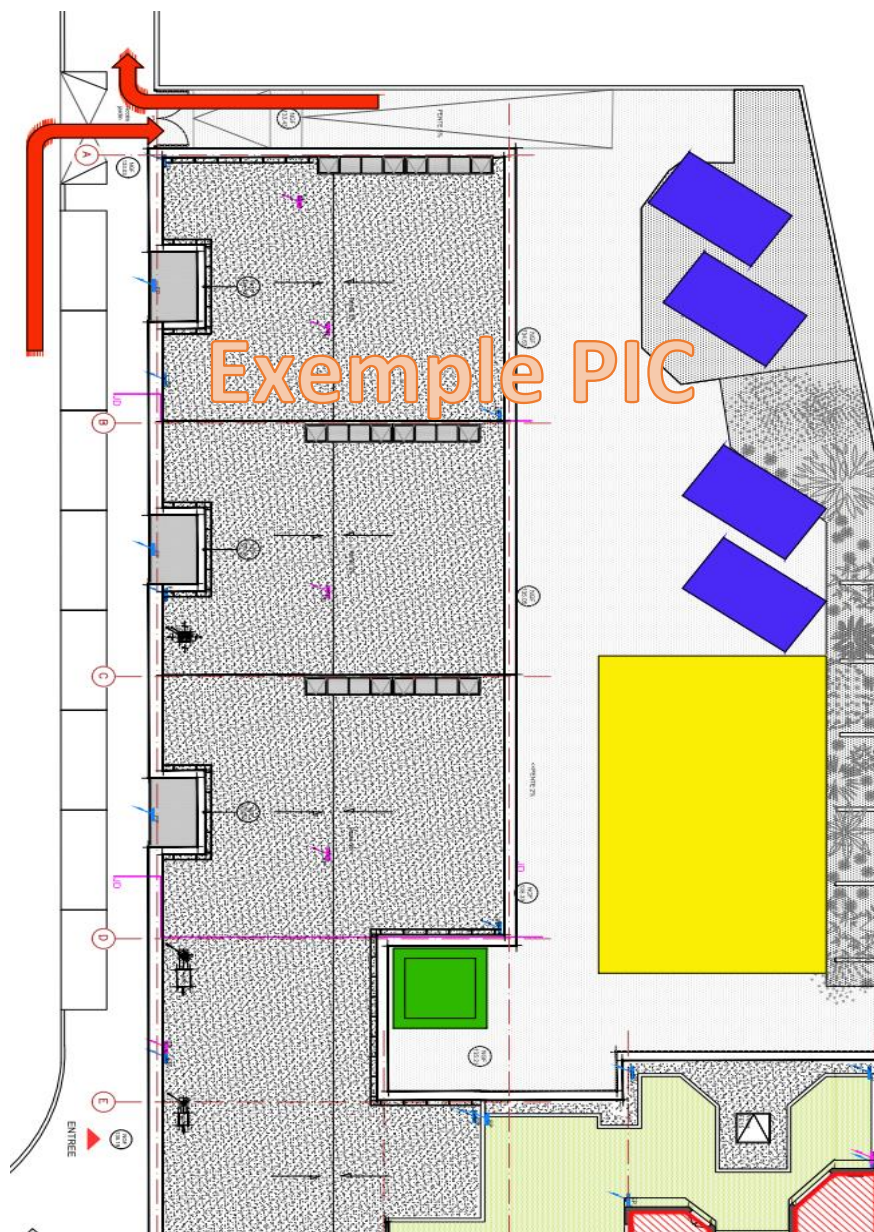
MODALITÉ D'ACCÈS, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Avertir votre interlocuteur chantier **avant** de pénétrer sur le site :

Se présenter à :

Suivre le balisage mis en place pour accéder à l'aire de déchargement.

Interdiction de stationner ailleurs que sur les zones de déchargement indiquées sur le PIC ci-joint.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Opérations de chargement / déchargement de marchandises

Transposition de l'Arrêté du 26 avril 1996 et Articles R 4515-1 à 11 du Code du travail pour les chantiers soumis à Coordination SPS.
Recommandation R.476 / CNAMTS

PARTIE À REMPLIR PAR LE FOURNISSEUR (ENTREPRISE DE TRANSPORT)

Dans le cas où le transport est confié à une tierce entreprise, le fournisseur s'engage à transmettre ce protocole et ses annexes à l'entreprise de transport.

Nom du transporteur : Tél : Fax :

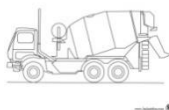
Nature de la marchandise :
.....

Type de conditionnement :
.....

Précautions particulières (notamment si transport de matières dangereuses) :
.....

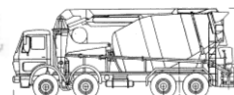
Type de véhicule :

☐ Camion benne ☐ Camion plateau/porte-char ☐ Camion toupie ☐ Camion pompe ☐ Camionnette ☐ Autre (précisez) :



Équipement du véhicule :

☐ Bras hydraulique ☐ Caisson ☐ Fond mouvant ☐ Benne basculante ☐ Grue ☐ Pompe à béton ☐ Autre (précisez) :



POUR LE CLIENT

Fait à :

Le :

Par :

Signature (et cachet) :

POUR LE LIVREUR

Fait à :

Le :

Par :

Signature (et cachet) :